

Compte-rendu de la réunion du Comité d'Orientation de l'ARACT Centre-Val de Loire en date du 20 septembre 2016

Sur invitation du Conseil d'Administration, le Comité d'Orientation de l'ARACT Centre-Val de Loire s'est réuni à l'Hôtel Novotel d'Orléans la Source le 20 septembre 2016 à 10 H 00.

Etaients présents :

Conseil Régional

Madame BRACQUEMOND
Direction du Développement Economique
et de l'Emploi

DIRECCTE

Monsieur GRELICHE
Directeur

Anact

Monsieur MERIAUX
Directeur Général Adjoint- Directeur technique et
scientifique

CARSAT

Monsieur BEAUMONT
Madame RIVOIRE
Ingénieur Conseil Régional Adjoint
Directrice des Risques Professionnels

Membres du Conseil d'Administration

Monsieur BIDET	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF Président du CO
Monsieur DOUCHET	CFTC
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur PELE	FO
Monsieur PERON	CGT
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC

Aract Centre-Val de Loire

Madame DELORME
Madame FREUNDLIEB
Madame LE TOUCHE
Assistante Chargée d'Information
Chargée de Mission
Directrice

Absents excusés :

Conseil Régional

Monsieur HUWART

Vice-Président délégué
développement Économique, à l'économie sociale et
solidaire et à l'agriculture
Directeur de l'Industrie, des Services et du
Développement International

Monsieur MARCHE

DIRECCTE

Monsieur ARNAUDO

MIRTMO

Madame DUMOND

Responsable de la mission mutations économiques

Madame GARDIN

Responsable Pôle 3E

Monsieur GOURDIN-BERTIN

Directeur Adjoint du Travail

Madame MARCHAIS

Responsable Pôle T

DRDFE

Madame JARMAKOWSKI

Directrice Régionale

AGEFIPH

Madame PEAN

Déléguée Régionale

Personnalités Qualifiées

Monsieur BERTRAND

GIP ALFA CENTRE

Monsieur PINNA

ARITT Centre

Madame ROSSELIN

Université d'Orléans

Membres du Conseil d'Administration

Madame BARD

CGPME

Monsieur BRAUD

UPA

Monsieur DAVIET

CGPME

Monsieur HODIMONT

MEDEF

Madame GHERISSI

MEDEF

Monsieur JARRY

FO

Monsieur MEYNENT

MEDEF

Monsieur MICHEL-ANGLAREX

CGT

Madame PAC

CFDT

Monsieur ROSSIGNOL

CFTC

Monsieur TOMASI

UPA

Monsieur COUTON, Président du Comité d'Orientation souhaite la bienvenue aux participants.

Après l'approbation du compte rendu de la précédente réunion, le point principal des échanges portera sur l'avancement de l'activité 2016 et les orientations 2017.

Il propose de procéder à l'approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur PERON relève qu'une inversion a été mentionnée entre sa présence et celle de son titulaire, Monsieur MICHEL-ANGLAREX. Sous réserve de cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il transmet la parole à Madame LE TOUCHE, Directrice de l'Aract Centre-Val de Loire, pour la présentation de l'avancement de l'activité 2016.

Etat d'avancement de la réalisation du programme d'activité 2016 à mi-année (voir document joint)

En préambule, Madame LE TOUCHE présente l'environnement dans lequel évolue l'Aract Centre-Val de Loire. Les principaux partenaires (Anact, Conseil Régional, Direccte, DRDFE,) s'étoffent avec le développement des partenariats Anact nationaux déclinés en région (ARS pour le projet Qualité de Vie au Travail dans les

établissements de soins psychiatriques, Opcalim pour le projet Qualité de Vie au Travail dans l'agroalimentaire, Agefiph pour le projet Maintien en emploi des personnes souffrant de maladies chroniques évolutives).

Elle rappelle que l'approche de l'Aract est à la fois complexe et simple. Le réseau Anact Aract a un objectif d'expérimentation de démarches dans les entreprises et les établissements publics et de production d'outils de communication et de transfert. De plus en plus, l'Aract travaille avec des « clusters sociaux » (par exemple un groupe d'hôpitaux) qui interagissent collectivement et individuellement. Ainsi, ce n'est pas l'Aract qui fait mais elle fait faire. Elle se positionne en facilitatrice.

A la lecture du document présenté, Monsieur GRELICHE relève que l'expérimentation, la capitalisation et le transfert doivent être placés au même niveau. L'expérimentation pour le plaisir d'expérimenter ne sert à rien. Il faut être efficace et toucher le plus de monde possible. L'Aract se doit de capitaliser sur ses actions mais également sur celles menées par d'autres partenaires.

Madame LE TOUCHE rappelle les thèmes d'action 2016 :

- Qualité de vie au travail et performance
- Appui aux relations sociales
- Favoriser la culture de prévention
- Mutations du travail
- Egalité des chances
- Performance et innovation
- Information de communication.

En début d'année, la programmation a été bâtie avec un nombre de jours plus important que le nombre de jours réalisables. Les revues de projets organisées en interne visent à ramener le nombre de jours initial à la réalité. Ce procédé pourrait évoluer dès l'an prochain.

Qualité de vie au travail (QVT)

Projet « Démarche QVT »

- Expérimentation de démarche QVT dans les entreprises : baisse conséquente du nombre de jours sur cette action afin de le reporter sur le partenariat national décliné en cours d'année en région avec l'HAS et l'ARS (QVT dans les établissements de soins).
- Cluster QVT dans les TPE Cosmetic Valley : reporté en 2017.
- QVT dans les établissements de soins : ce « cluster social » regroupe 6 établissements psychiatriques avec pour chacun d'entre eux un représentant de la direction, un représentant du personnel et un médecin. Les 2 axes de travail pressentis au départ de l'action (faire face à la violence des patients et la reconnaissance du travail) se traduisent par 5 actions. Sur l'année 2016, 5 séances collectives alternent avec des travaux menés en interne par chaque établissement avec l'appui de l'Aract.
- Action collective pour les TPE avec la CMA 37 : reportée en 2017.
- Itinéraire QVT : Fin de la formation débutée en 2016. Une seule session sera finalement réalisée sur 2016.
- Filière avicole dans le Loir-et-Cher : étude l'opportunité en lien avec la Direccte sur le ramassage des poulets.
- Accompagnement QVT : actions finalisées en 2016.

Projet « Performance et QVT »

- GPS (Gestion des perspectives sociales) : les actions vont débiter courant du 4^{ème} trimestre 2016.
- QVT dans l'agroalimentaire : action inscrite dans le partenaire national Anact Opcalim et qui sera finalisée en 2016.

Relations de travail

Projet « Appui aux relations sociales »

- CPRI : action initiée à la demande de Monsieur GOURDIN-BERTIN de la Direccte. Il sera nécessaire de définir le rôle de l'Aract pour alimenter les CPRI.

Favoriser la culture de prévention primaire

Projet « Contribuer à la politique régionale santé/travail »

- PRST 3 : Forte mobilisation de l'Aract sur cette action au travers notamment du pilotage du groupe de travail sur QVT et de sa participation à 3 autres groupes : TPE, TMS et maintien dans l'emploi.
- Expérimentation dans le cadre d'une action collective avec des EHPAD (MESOCAP) : action en partenariat avec la Carsat et les Services de Santé au Travail.
- Viticulture et santé : pré-diagnostic sur les conditions de travail qui pourrait se poursuivre en 2017 sous la forme d'un partenariat avec la Direccte et la MSA.

Projet « Pénibilité, prévention de l'usure »

- Animation d'ateliers pratiques départementaux : annulée, pas de demande d'entreprise.
- Maintien en emploi des seniors : action transférée dans « Egalité des chances ».
- Maintien en emploi de personnes souffrant de maladies chroniques évolutives : prévue initialement dans le CPER, cette action a été réorientée sur un projet collectif pour répondre au mieux au partenariat national Anact décliné en région. Le projet a été jugé recevable dans le cadre de l'appel à projet FSE « seniors »
- Développement actions pénibilité par branche : les projets tardent à être lancés en raison du temps pris par les branches professionnelles pour développer les accords.

Projet « Prévention des TMS et des RPS »

- Animation du club TMS : 1 voire 2 réunions seront organisées cette année.
- Capitalisation du club TMS : amorcée en 2016, cette action sera poursuivie en 2017.
- Accompagnements d'entreprises prévention RPS : prestations payantes en réponse aux sollicitations des entreprises.

Mutations du travail

Projet « Mutations du travail »

- Appui méthodologique (compétences, GPEC T, dispositif Conseil RH auprès des PME) : action d'appui méthodologique à la Direccte.
- Valorisation de situations apprenantes (Pays de Vierzon) : l'action se termine fin 2016. Isabelle FREUNDLIEB précise que le choix du territoire de Vierzon a été opéré en concertation avec la Direccte et le Conseil Régional.
- FEST (Formation En Situation de Travail) : l'Aract co-anime l'action nationale avec l'Anact.

Egalité des chances

Projets « égalité professionnelle » et « démographie du travail »

- Egalité Hommes/Femmes : action financée par la DRDFE et le FSE. Elle est à ce jour finalisée.
- Propreté : action décalée sur 2017. 3 terrains : Carsat, Pôle Emploi et Direccte.
- Michelin : action annulée
- Maintien en emploi des seniors : action initiée avec la Direccte et réorientée pour répondre au mieux à l'appel à projet national Anact décliné en région sur une convention FSE « seniors ». Le dossier de l'Aract vient d'être déclaré « recevable ». Action sur deux bassins d'emploi dont Châteauroux.
- Actions vers les entreprises « Démographie du travail » : outil développé et utilisé par l'ensemble du réseau Anact Aract pour exploiter les données sociales des entreprises. L'Aract l'a particulièrement utilisé dans le cadre de l'action « Egalité Hommes/ Femmes ».

Performance et innovation

Projets « innovation sociale » et « changement technologique »

- TPE récemment créées : pas de demande d'entreprise.
- Usine du futur : l'action 2015-2016 est finie. Une nouvelle dénommée « industrie du futur » est en cours d'élaboration et devrait débiter d'ici à la fin de l'année.

Madame BRACQUEMOND souligne que l'action « Usine du futur » s'est déroulée en 2 vagues successives (13 entreprises puis 23). La difficulté de coordonner des ressources émanant de structures différentes (CETIM, Aract...) a créé un décalage par rapport au phasage initial de l'action.

La problématique de conduite de changement en lien avec la performance économique recouvrant divers champs, elle rappelle que le Conseil Régional avait souhaité dès le début de l'action que plusieurs chargés de mission de l'Aract soient mobilisés sur la réalisation des diagnostics en fonction de leur expertise. Elle réitère donc la demande d'une coopération de plusieurs chargés de mission permettant de diversifier l'expertise et de répondre au mieux à la demande des entreprises.

De plus, au regard des sujets, (usine du futur et industrie du futur) la capitalisation est très importante et ne doit pas être négligée. Le Conseil Régional attend donc une capitalisation lui permettant, sur des opérations futures, de progresser, d'avancer ensemble.

Monsieur COUTON rappelle les propos tenus en début de séance par Monsieur GRELICHE et auxquels il souscrit, à savoir que la capitalisation et le transfert sont à positionner au même niveau que l'expérimentation.

Monsieur MERIAUX relève que la capitalisation ne doit pas être faite au seul niveau de l'Aract Centre-Val de Loire mais au niveau du réseau Anact Aract. Il existe au sein de ce dernier plusieurs espaces de travail. Il serait tout à fait possible d'en créer un pour les chargés de mission positionnés sur les actions « usine du futur » et « industrie du futur ».

Madame BRACQUEMOND souligne que les régions ne doivent pas seulement être des laboratoires d'expérimentation du réseau Anact Aract, Ces expérimentations doivent avant tout être transposées aux acteurs du territoire. A ce jour, ce qui est réalisé est insuffisant.

Monsieur LALEUF informe le Comité d'Orientation qu'il a, lors d'une réunion nationale du réseau, réaffirmé que les 2 interlocuteurs de l'Aract Centre-Val de Loire sont la Direccte et la Région. Les projets développés par le réseau Anact Aract doivent donc également intéresser ces 2 partenaires financeurs. Un nouvel outil de banque de données va prochainement être déployé dans le réseau. Il devrait permettre une meilleure capitalisation des actions menées par l'ensemble des Aract et ainsi faire bénéficier les territoires des enseignements tirés.

Monsieur COUTON relève que l'Aract Centre-Val de Loire n'a pas pour seule mission la déclinaison de grands thèmes nationaux mais qu'elle doit être avant tout à l'écoute des entreprises et du tissu économique territorial. Si son activité devait se concentrer uniquement sur la déclinaison de grands thèmes nationaux, l'Aract Centre-Val de Loire devrait renoncer à sa raison d'être en local.

Monsieur GRELICHE souscrit aux propos tenus, profiter du réseau est un acquis mais il faut également tenir compte du terrain, des besoins locaux et s'adapter. Les deux ne sont pas incompatibles en soit mais il est nécessaire de trouver un équilibre.

Monsieur PERON rappelle que l'Aract Centre-Val de Loire est composée d'une petite équipe dédiée à l'amélioration des conditions de travail dans l'intérêt des entreprises du territoire. Monsieur GRELICHE souligne alors la nécessité de choisir des thèmes efficaces compte tenu des moyens humains réduits.

En ce qui concerne l'industrie du futur et plus particulièrement l'appel à projet sur le volet « numérique » lancé par la Direccte, il confirme que l'Aract étant déjà financée par le CPER, cette dernière ne peut pas se positionner sur cette action. Cependant, la Direccte attend de la part de l'Aract un appui méthodologique.

Madame LE TOUCHE informe le Comité d'Orientation que l'Aract mène déjà une action sur le numérique avec une entreprise. D'autres pourraient voir le jour. Il faudra étudier comment ces actions pourraient s'inscrire dans le CPER. L'Aract devra de toute façon aller sur cette thématique majeure compte tenu de son impact sur les conditions de travail et des orientations de l'Anact.

Communication

- Information, sensibilisation : l'Aract a répondu à de nombreuses sollicitations d'autres structures. Toutefois, elle ne réalise que 50 % de son objectif. Ce pourcentage s'explique en partie par le système de comptage qui n'est pas optimisé cette année. Il en est de même pour la contribution au réseau. Ceci sera revu dès l'an prochain.
- Journée SQVT : reportée au 15 novembre 2016 (suite aux intempéries du mois de juin)
- Dispositif « faire école » : Une convention de partenariat entre l'Université de Tours, la Carsat Centre et l'Aract a été signée.
- Site internet : un nouveau site est en cours de développement. Il devrait être opérationnel début 2017.

Pour revenir sur le dispositif « faire école » et plus particulièrement sur la convention de partenariat, Isabelle FREUNDLIEB précise qu'elle a pour objet l'intégration dans les enseignements de Master sous forme d'approche globale de la thématique « santé, sécurité et qualité de vie au travail ». Le travail d'appui de la Carsat et de l'Aract se fait auprès des enseignants afin, d'une part, de compléter leurs modules pédagogiques sur cette thématique et, d'autre part, de co-construire avec eux des outils pertinents. Les enseignants chercheurs sont plutôt ouverts lors de ces échanges.

Dans le cadre de cette convention, des interventions ont été réalisées avec des écoles d'ingénieurs (Polytec à Tours par exemple).

Un projet de sensibilisation de l'ensemble des Master 1 sur la QVT est en cours de réflexion. Un projet national réseau Anact Aract et CNESST est en voie d'élaboration.

Monsieur GRELICHE souligne que la communication est fondamentale. Il est nécessaire de faire passer l'expérimentation dans les usages. Cependant, en mesurer l'impact et l'efficacité est complexe. Travailler le plus en amont possible pourrait, peut-être, être le plus pertinent. Il revient sur le travail mené avec les écoles et universités. Aujourd'hui, si ces dernières veulent rester compétitives, elles doivent prendre ce virage.

Monsieur BIDEZ relève que la population de manager en entreprise a évolué dans son parcours. Elle a une vision professionnelle de l'activité mais peu ou pas de notions de RH. L'apprentissage d'antan s'est perdu. Il est essentiel de revenir à des valeurs autour de l'humain.

- **FACT** : Pas de dossier en région à ce jour. Un travail de communication devra être fait. Un nouveau dispositif vient d'être lancé par l'Anact sous forme d'appels à projet permettant de financement d'actions collectives : le premier sur qualité de vie au travail et numérique a pris fin le 4 mai 2016 et le second sur la prévention de l'usure professionnelle.

Madame BRACQUEMOND informe le Comité d'Orientation que, dès le départ du projet « usine du futur », le Conseil Régional avait suggéré à l'Aract d'inscrire le FACT dans le processus. L'Aract a vocation dans cette action à accompagner l'entreprise dans la réussite de son projet de changement, Le FACT est pour cela très approprié. Elle s'interroge sur le fait que l'Aract ne se soit pas fait prospecteur du FACT dans le projet régional.

Monsieur MERIAUX souligne que, depuis cette année, le FACT peut financer des actions collectives ce qui devrait permettre, d'une part, de moins saupoudrer en ne faisant que de l'individuel et, d'autre part, de faciliter la capitalisation. Enfin, l'Anact va rendre plus incitative la participation des Aract dans le FACT lors de la prochaine contractualisation.

Madame BRACQUEMOND relève qu'à l'époque, l'Anact avait été sollicitée pour avoir un accord sur un potentiel de 4 à 5 FACT destinés au projet régional. Cette demande n'a pas été retenue.

Monsieur MERIAUX relève qu'une enveloppe hors des thématiques précédemment citées est toujours prévue.

Monsieur MERIAUX confirme qu'il faut parvenir à lier les besoins nationaux et régionaux. L'Anact arrive à échéance du Contrat d'Objectifs Performance (COP) en 2017. Au cours de cette année, il sera nécessaire d'achever la capitalisation et le transfert et tout particulièrement sur les thèmes de la prévention de la santé et l'usure professionnelle où de nombreuses choses restent encore à faire. 2017 sera une année importante car il faudra défendre l'utilité du réseau Anact Aract.

L'Anact a développé de nombreux partenariats nationaux se déclinant en région. Les Aract ont la liberté de répondre ou non à ces appels à projets. Il s'agit de combiner une certaine souplesse dans la programmation des Aract et les objectifs et contraintes du national. Plusieurs actions continueront sur 2017, comme par exemple celle menée dans la fonction publique d'Etat. Une deuxième vague de « cluster HAS » sera très probablement lancée. Un plan d'action d'amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole est à l'étude. Potentiellement le réseau pourrait être mobilisé. Le réseau est également positionné sur la transformation du numérique dans les TPE ainsi que sur l'accompagnement du changement numérique. Au niveau du calendrier, la DGT et la DGEFP co-écrivent une lettre d'orientation à destination des Direccte dans laquelle peuvent être mobilisées les Aract.

Enfin, Monsieur MERIAUX informe le Comité d'Orientation que Monsieur FOURNIER (élu au Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire) siège au Conseil d'Administration de l'Anact en qualité de représentant de l'ARF. Une présentation du réseau Anact Aract sera faite lors d'une commission nationale de l'ARF.

Orientations 2017 (voir document joint)

De nombreux projets 2016 vont se poursuivre en 2017. Madame LE TOUCHE précise que dans les documents projetés, elle a distingué les nouvelles orientations en les faisant apparaître en caractères rouges.

Qualité de vie au travail :

- Un nouveau cluster social avec l'HAS pourrait être organisé.
- Une suite pourrait potentiellement être donnée aux projets menés en 2015 et 2016 dans l'agroalimentaire avec l'Opcalim.

Favoriser la culture de prévention primaire :

- Maintien en emploi des personnes souffrant de maladies chroniques évolutives : développement d'une action collective dans le cadre du FSE seniors avec l'Agefiph.
- Action MGEN (Madame LE TOUCHE précise que 4 académies sont concernées par ce projet).

Mutations du travail :

- Expérimentations FEST (Formation En Situation de Travail) : les expérimentations terrain débutent dès la fin de 2016 et se poursuivront tout au long de 2017.
- Groupe de dirigeants d'entreprises de la région Centre de l'étude « QVT et compétitivité » : Isabelle FREUNDLIEB précise que, lors de la dernière réunion, ce groupe de travail a proposé de mettre en place le parrainage d'entreprises QVT. La prochaine étape consiste à définir le profil des parrains.

Egalité des chances :

- Maintien en emploi des seniors sur deux bassins d'emploi (convention FSE / Anact).

Performance et innovation :

- Industrie du futur : accompagnement des entreprises en phases de mutation technologique sur le volet ressources humaines.

Communication :

- Améliorer le transfert des résultats des expérimentations.

Madame BRACQUEMOND souligne que le terme « cluster social » est ambigu. Le cluster est un concept qui existe déjà et a une connotation précise. Cela peut amener une confusion. Monsieur COUTON propose d'employer le terme « groupement d'entreprises ». Monsieur MERIAUX précise que le terme est employé par le réseau Anact-Aract.

Rapport d'innovation (voir document joint)

Isabelle FREUNDLIEB présente MESOCAP, démarche outillée à la prévention globale et durable dans les établissements d'hébergements en région Centre-Val de Loire.

En préambule, elle précise que la Carsat, les Services de Santé au Travail et l'Aract étaient fortement sollicités par ce secteur d'activité sur diverses thématiques (santé, compétence, organisation, ...).

Aussi, depuis 4 ans, ces partenaires ont décidé d'allier leurs forces et de travailler ensemble sur une démarche outillée permettant une approche globale très large.

Cette démarche financée par la Carsat Centre, les Services de Santé au Travail et l'Aract, s'appuie sur des outils (questionnaire, outil excel, guide d'utilisation, tutoriel, fiches repère) qui caractérisent les situations de travail en 7 dimensions :

- Process,
- Charge de travail et aléas
- Reconnaissance et relations de travail
- Santé et sécurité
- Gestion des RH
- Sens du travail et attentes des salariés
- Contexte et relations extérieures.

L'outil sera déployé dans les établissements par les Services de Santé au Travail. Une diffusion sera également faite auprès des partenaires régionaux. Cette action sera intégrée dans le PRST pour un éventuel déploiement sur d'autres secteurs d'activités.

Sur proposition du Président du Comité d'Orientation, MESOCAP est validé comme rapport d'innovation 2015.

Madame LE TOUCHE propose ensuite 4 thèmes qui pourraient faire l'objet de rapports d'innovation 2016 :

- Projet ARS / HAS
- Compromis temporel
- Situations apprenantes
- Volet « Conditions de travail » d'Industrie du Futur.

Concernant le premier, Monsieur MERIAUX relève que plusieurs Aract sont positionnées sur ce projet. Sauf à retenir que l'Aract Centre Val de Loire est la seule à travailler avec des établissements psychiatriques, il ne voit pas trop l'aspect innovant pour le réseau Anact Aract.

Après débat, les 3 autres thèmes sont retenus pour être présentés en tant que rapports d'innovation 2016 lors du prochain Comité d'Orientation.

Questions diverses

Concernant la logistique de ce Comité, Monsieur GRELICHE souhaite que le travail réalisé en amont des réunions avec les équipes des partenaires sur la programmation soit organisé sur une période plus longue, permettant ainsi d'être plus riche et profitable à tous, ce qui était fait les années précédentes.

Par ailleurs, la date retenue a été communiquée trop tardivement à la Direccte, ce qui explique notamment, au regard des agendas des uns et des autres, l'indisponibilité des collaborateurs de ses services. Plusieurs participants précisent avoir eu l'information plus tôt.

Prochaine réunion

28 février 2017 (matin)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les partenaires de l'Aract Centre-Val de Loire de leur active participation.